

RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 25
Abstentions : 0
Voix favorables : 25
Voix défavorables :0

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 30/09/2025

## DELIBERATION n° CA 2025 – 32-a

Compte rendu des décisions prises par le président en application des délégations consenties par le conseil d'administration (Agence comptable)

**Vu** le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

## Article unique:

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 30/09/2025

DELIBERATION n° CA 2025 – 32-a
Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consentés par le conseil d'administration
(Anence comptable))

2	<u>`</u>	
2	2	
9	3	
7000	2	,
	>	•

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre Objet financier	Objet
01/09/2025	Remise gracieuse	Agence comptable	Agence comptable Décision n°2025-09-02 Remise gracieuse pour un montant de 3 150€
01/09/2025	Admission en non-valeur	Agence comptable	Décision n°2025-09-03 Admissions en non-valeur pour un total de 5 237,40€
01/09/2025	Décision règlementaire.	Agence comptable	Agence comptable Décision n°2025-09-04 Nouvelles durées d'amortissement